



CAMERAS

Visionnage caméras pour les uns, impunité ou caméras fictives pour les autres...

Les caméras ont été installées sur le CP de Seysses depuis décembre 2020

Ce nouvel outil, censé apporter de la sécurité, a pour soi-disant objectif la protection du fonctionnaire en tout cas, c'est dans ce sens que petit à petit, celles-ci voient le jour dans nos détentions.

Sans mode de fonctionnement et sans communication particulière de la Direction à ce sujet, l'utilité et l'usage qui en sont faits à ce jour, ne sont pas très clairs.

Pour le SPS, il est tant que la vidéosurveillance soit utilisée pleinement. Autant, elle a parfois mis en difficulté des Surveillants qui se sont vu reprochés des gestes qui ont été jugés et condamnés ; autant le rôle de la vidéosurveillance doit permettre aussi d'identifier tout trafic entre détenus dans des parties communes comme sur les cours de promenades.

Les projections, qui franchissent le mur d'enceinte durant les heures de promenades, n'ont toujours pas cessé. L'équipement de sécurité supplémentaire, en l'espèce des caméras positionnées sur les cours de promenades doit être dès aujourd'hui exploité sans exception afin de confondre les détenus qui s'emparent des colis venus des airs, renfermant substances illicites ou objet dangereux et qui tombent sur les cours.

Les enregistrements vidéo montrant les détenus se livrant à ces trafics doivent être transmises au Procureur de la République afin que la Justice apporte d'éventuelles sanctions. L'impunité doit s'arrêter !

Notre Administration a su investir dans cette technologie plutôt que de répondre par une augmentation en moyens humains afin d'obtenir un deuxième agent comme dans bon nombre d'établissement de la région... Aujourd'hui, il est temps d'exploiter le matériel de manière intensive pour que les trafiquants puissent être enfin sanctionnés.

Ce phénomène « **de projection** » pour lequel le SPS s'est battu, pour lequel les agents se sont retrouvés à manifester en son temps sous le mirador 1, pour qu'enfin nos collègues « les gendarmes » effectuent davantage de rondes ne doit pas rester vain. À la suite de ce ras-le-bol, des filets anti projections ont été dressés, mais ils montrent malgré tout les limites de ce dispositif.

Avec « la caméra », notre Administration a les moyens, **maintenant**, de faire le nécessaire et d'envoyer un message fort à nos pensionnaires et de les sanctionner.

Cette démarche serait la bienvenue pour la sécurité des Surveillants, de l'établissement, des détenus, et des citoyens !

Le SPS, l'évidence Syndicale !!!

David.M SPS-Seysses, le 7 juin 2021